**Fonds d’urgence pour l’appui communautaire**

**Financement par des organismes intermédiaires**

**Objectifs**

Améliorer la capacité des organismes communautaires à servir les populations vulnérables, pendant la crise de la COVID-19. Pour ce faire, le focus des organismes intermédiaires sera de :

1. Mettre l’accent sur les besoins les plus pressants en matière d’inclusion sociale et de bien-être des populations vulnérables.
2. Veiller à ce que les fonds atteignent toutes les provinces et tous les territoires, et toutes les populations vulnérables.
3. Verser les fonds aux organismes communautaires le plus rapidement possible.
4. Dans la mesure du possible, faire en sorte que les décisions soient prises à l’échelle locale et assurer la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins locaux.
5. Éviter de financer des coûts de projet déjà pris en charge par une autre source.

**Organismes admissibles**

Donataires reconnus (y compris les organismes de bienfaisance) et organismes sans but lucratif dont les organisations confessionnelles au service des populations vulnérables pendant la crise de la COVID-19.

**Distribution des ressources**

Trois intermédiaires nationaux – la Croix-Rouge canadienne, Fondations communautaires du Canada et Centraide United Way Canada – verseront les fonds à des organismes communautaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Société canadienne de la Croix-Rouge | Fondations communautaires du Canada | Centraide United Way Canada |
| Démarche | Accueil national via un portail en ligne  | Accueil national et local via un portail en ligne  | Lien vers le site Web national par l’entremise des Centraide United Way  |
| Processus décisionnel | Échelle nationale (avec représentants régionaux et locaux) | Échelle locale (fondations communautaires) | Échelle locale (Centraide United Way) |
| Type d’organisme | Organismes à but non lucratif | Donataires reconnus (y compris les organismes de bienfaisance) | Donataires reconnus (y compris les organismes de bienfaisance) au service des populations vulnérables Dans certains cas, les organismes sans but lucratif peuvent également être soutenus par le biais d’une relation appropriée entre fiduciaire et donataires reconnus |

Chaque intermédiaire répartira le financement entre les provinces et les territoires en fonction de la population (Recensement de 2016) et apportera les ajustements nécessaires pour tenir compte des besoins régionaux, locaux ou démographiques ou du nombre de demandes provenant d’organismes communautaires. Le financement sera disponible à la mi-mai et les décisions seront prises en continu.

**Critères de sélection**

Un intermédiaire ne financera un organisme communautaire pour réaliser un projet que si le projet :

* répond à un besoin pressant d’inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19, en répondant à des besoins essentiels ou en soutenant les activités de la vie quotidienne, par exemple en fournissant du matériel éducatif aux enfants de ménages à faible revenu, des soutiens en santé mentale aux personnes en situation de crise et des services d’accessibilité aux personnes handicapées;
* dessert une ou plusieurs populations vulnérables durant la pandémie de la COVID-19;
* peut être réalisé dans un court délai avec un budget raisonnable;
* n’a pas obtenu de fonds pour couvrir les coûts des activités pour lesquelles une demande a été présentée à un autre intermédiaire, un autre programme fédéral d’intervention en réponse à la COVID-19 ou une source différente.

Chaque intermédiaire (et chaque entité locale) peut adapter quelque peu l’évaluation à son contexte.

**Assurer une diffusion efficace et équitable**

Pour s’assurer que les fonds atteignent toutes les régions et les populations vulnérables, EDSC exigera que chaque intermédiaire :

* affecte des fonds à chaque province et territoire en fonction de la population et apporte les ajustements nécessaires selon les besoins et le nombre de demandes provenant des organismes communautaires;
* mette des fonds à la disposition de toutes les populations vulnérables;
* communique avec les organismes communautaires au-delà de ses partenaires réguliers.

EDSC collaborera avec d’autres ministères fédéraux afin de promouvoir les possibilités de financement auprès des organismes communautaires faisant partie des réseaux de ces autres ministères.

**Demande de financement**

Les organismes communautaires à travers le pays pourront faire une demande de financement pour appuyer diverses activités qui répondent à un besoin pressant d’inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19

À partir du 19 mai 2020, les organismes communautaires admissibles pourront demander des fonds par l’entremise des partenaires nationaux ou de leurs entités locales. Les organismes communautaires intéressés sont invités à visiter régulièrement les sites Web des partenaires intermédiaires pour en apprendre davantage sur la façon et le moment de présenter une demande.

* [Société canadienne de la Croix-Rouge](http://www.croixrouge.ca/organismescommunautaires)
* [Fondations communautaires du Canada](https://cfc-fcc.smapply.ca/prog/ECSF)
* [Centraide United Way](https://www.centraide.ca/blog/ecsf/)

Le site Web ministériel du Fonds d’urgence pour l’appui communautaire ([ANG](https://www.canada.ca/en/services/benefits/emergency-community-support-fund.html)/[FR](https://www.canada.ca/fr/services/prestations/fond-soutien-commuautaire-urgence.html)) fournira des renseignements sur la façon de communiquer avec chaque intermédiaire.

**Projets complémentaires**

Le Fonds d’urgence pour l’appui communautaire finance également deux projets complémentaires :

* la Croix-Rouge canadienne formera jusqu’à 70 000 bénévoles et employés d’organismes communautaires existants sur la façon de prévenir la propagation des maladies et leur fournira un approvisionnement de 60 jours en gants et masques;
* Centraide accroîtra la capacité de la ligne d’aide 211 pour répondre à la demande pendant la crise, notamment en établissant un numéro 1-800 à l’échelle nationale en vue de répondre aux besoins d’information liés à la COVID-19.